



RÉSEAU TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS

2^e Groupe technique

Manifestations sportives en milieu naturel

Date : mardi 21 mars 2017

Présents :

Justine Cammal, chargée de mission économies du développement durable, Parc Marin du Golf du Lion
Julien Robert, Chargé de mission N2000, Syndicat Rivage
Claude Guisset, Conservateur RNN Py-Mantet
Noémie Olive, technicienne EEDD, Département
Vanessa Amiel, chargée de mission Espaces Naturels, Département
Olivier Galindo, Garde animateur, RNR Nyer, Département
Antoine Ségalen, Responsable pôle espaces naturels, PNR Pyrénées Catalanes
Jean-Louis Cassagnol, Responsable pôle chasse, pêche, pastoralisme

Excusés

Laura Hopp, Syndicat Mixte Canigó Grand Site
Lionel Courmont, GOR
Roland Mivière, PMCU
Jimmy Bouchet (ou Marc Perrier-Corticchiato), ONCFS

Ordre du jour :

- Point d'étape sur le **guide des manifestations sportives** à l'attention des organisateurs

Lien diaporama :

<https://prezi.com/hfl5tbpar2ri/manifestation-sportives/>

Le projet de guide :

<https://docs.google.com/document/d/1CCndXa0ZZy3IOcn9xTWCbVZxODa8cXhHTrjJFoQP9UU/edit>

Le projet de guide, tel que présenté et alimenté par les représentants des sites protégés en amont de la réunion, est une base de travail qui a évolué au fil de la discussion sur les points suivants :

- **démarches administratives** : le guide doit faire ressortir le triptyque auquel est soumis l'organisateur :
 - volet sportif : soumis à déclaration ou autorisation auprès de la sous-préfecture et de la commune
 - volet environnemental et forestier : réglementation des sites naturels et forêts
 - volet propriété : autorisation indispensable auprès des propriétaires publicsL'objectif étant de faciliter l'accès à l'information, il semble utile de rappeler simplement que ces 3 volets doivent être abordés de façon simultanée.
- **usages et foncier** : une réunion en sous-préfecture a souligné l'importance de la prise en compte des propriétaires très souvent oubliés dans les démarches des organisateurs et intégrer les représentants des usagers en amont de chaque projet d'événement (groupement pastoral, chasse, pêche, ONF, conservatoire du littoral...). La prise en compte des habitants est également nécessaire (exemple de manifestations de nuit pouvant représenter un risque face à une population non informée ou délivrer une autorisation pour une activité alors interdite pour les locaux)
- **l'organisateur** : le cahier des charges de Swim & Run pourrait inspirer notre guide, certaines précautions en milieu marin y sont formalisées. Il est également indispensable d'avoir en tête les motivations des organisateurs et leurs arguments développés fréquemment pour « valider » leur projet : notoriété du territoire, développement économique, encadrement des sportifs ... même si ces derniers restent toutefois à prouver ...
- **cartographie : proposition de créer 3 cartes distinctes**
 - volet vigilance réglementaire environnementale (supprimer les interdictions)
 - volet milieu marin
 - volet propriétés publiques (ONF, communes, Conservatoires, Département...)

- **définitions** : qu'est-ce qu'une manifestation sportive? Certains événements ne sont pas soumis à autorisation de la sous-préfecture et peuvent donc passer inaperçue jusqu'au jour j : hors voie publique, hors compétition, - de 100 personnes...

Les notions de rassemblement, d'activité lucrative, soumis à inscription préalable, événements culturels sont tout autant concernées par les éléments développés dans ce projet de guide. L'importance de disposer d'un « guichet unique » transmettant l'information aux structures concernées n'est plus à démontrer.

- **pédagogie** : la synthèse des démarches doit faire apparaître la notion d'anticipation, le calendrier ne démarrant pas à la réception de la demande mais bien une année avant ! Le guide devra également expliciter le pourquoi et le comment, les illustrations seront à privilégier. La mise en page et le graphisme participeront à le rendre plus digeste.
La Tram66 sera également associée à cet outil pour les aspects pédagogiques et sensibilisation.

Suites à donner :

Procéder par étapes successives :

- transmettre le projet de guide à l'ensemble des gestionnaires
- faire le lien avec la réunion en sous-préfecture concernant les usages et le foncier
- réunion avec les services de l'Etat : DDTM, DDCS, Sous-préfecture, DREAL proposition de souscrire au site national : <https://www.manifestationsportive.fr/>
- soumettre le projet de guide à certains organisateurs pour test
- objectif de publication du guide pour l'automne 2017